



## APPEL À CONTRIBUTION – REVUE *CRIMINOLOGIE*

### NUMÉRO DU PRINTEMPS 2021 : Image et justice

Le numéro du printemps 2021 sera dirigé par Rémi Boivin, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, et par Annie Gendron, chercheure à l'École nationale de police du Québec et professeure associée au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Le système judiciaire négocie, depuis une trentaine d'années, le virage rapide vers le recours à l'image. Auparavant, presque tout était basé sur le témoin, lui-même impliqué en tant que victime ou non d'une infraction : celui-ci enclenchait plus souvent qu'autrement le processus judiciaire en signalant l'événement à la police et son témoignage était crucial dans la suite des procédures puisque sa collaboration (ou non-collaboration) déterminait en grande partie les mesures qui allaient être prises. Aujourd'hui, les avancées technologiques permettent souvent de fournir des images relatant les événements eux-mêmes, qu'elles proviennent de caméras corporelles portées par des policiers, de téléphones cellulaires de citoyens, de caméras véhiculaires (*dashcams*), de caméras de surveillance, etc. Jusqu'à maintenant, la littérature scientifique et les médias retiennent surtout l'effet dissuasif des caméras, c'est-à-dire sa capacité à modifier les comportements de ceux qui sont filmés, qu'ils soient policiers ou « civils ». On en est venu à oublier que les caméras servent aussi (et surtout ?) à documenter l'intervention policière ou l'événement lui-même d'un point de vue externe et neutre afin de créer un élément de preuve pouvant être crucial. On sent toutefois une certaine hésitation à adopter massivement ces technologies, tant de la part des acteurs du système judiciaire que des citoyens. Les raisons invoquées vont des coûts importants liés à l'utilisation des caméras et à l'actualisation des équipements des cours de justice, à l'intrusion dans la vie privée des policiers et des autres personnes impliquées dans les interventions, en passant par le faible effet mesuré sur l'impact de la preuve audiovisuelle. Par exemple, certains disent que les caméras corporelles sont une solution à la recherche d'un problème, c'est-à-dire que la situation sociale ne justifierait pas un tel investissement.

Ce numéro thématique vise à déplacer le débat de son emphase actuelle sur le travail policier à une discussion de l'effet des caméras sur l'ensemble du système judiciaire. Quelles sont les implications du fait que les images sont un type de preuve de plus en plus utilisé ? Et sur quels postulats leur utilisation repose-t-elle ?

## POUR PROPOSER UNE CONTRIBUTION D'ARTICLE

Pour proposer une contribution à ce numéro thématique, veuillez envoyer les noms, affiliations et coordonnées des auteurs à Rémi Boivin (remi.boivin@umontreal.ca). Votre proposition doit aussi inclure un titre et un résumé de 250 à 500 mots. Les propositions peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Les auteurs dont la proposition sera retenue devront ensuite remettre la première version de leur manuscrit pour le 15 avril 2020. La revue *Criminologie* suit les principes de l'évaluation par les pairs. À la suite de ce processus, les manuscrits révisés devront être resoumis pour le 15 octobre 2020 en vue d'une publication dans le numéro du printemps 2021.

## LA REVUE *CRIMINOLOGIE*

La revue *Criminologie*, autrefois appelée *Acta Criminologica*, a été fondée par Denis Szabo en 1968. La revue *Criminologie* est publiée par les Presses de l'Université de Montréal et figure parmi les premières revues de sciences sociales québécoises. Elle est aujourd'hui la seule revue de criminologie francophone en Amérique du Nord et fait partie des 128 revues scientifiques de criminologie dans le monde.

Depuis 2002, la revue *Criminologie* est aussi disponible sur la plateforme de diffusion numérique de revues universitaires Érudit. Tous les numéros depuis 1968 sont numérisés et accessibles en ligne. *Criminologie* offre depuis 2017 le libre accès total à l'ensemble de ses publications. La plateforme de gestion en ligne des articles permet aux auteurs soumettre leurs articles scientifiques. Chaque numéro spécial propose une dizaine d'articles thématiques ainsi que des articles hors thème.